



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88398

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 17.

Texte de la réponse

Notre coopération en matière de recherche avec les pays de l'ASEAN vise essentiellement à renforcer, sur la base du bénéfice mutuel, les collaborations de haut niveau, en particulier avec les pays de la zone les plus avancés (notamment Singapour) et à contribuer à l'intégration des pays les moins avancés (Laos, Cambodge, Birmanie) dans des projets de recherche pour le développement : renforcement des capacités scientifiques locales et intégration dans les réseaux régionaux et internationaux de recherche. L'action des postes diplomatiques et la présence dans ces différents pays des grands organismes de recherche français, principaux vecteurs de la coopération scientifique, concourent au rayonnement de la recherche scientifique française et au maintien de sa compétitivité dans les domaines de pointe. La France encourage la mise en place de programmes régionaux mais aussi bilatéraux et adaptés aux réalités de chacun des pays, afin d'installer des coopérations durables des réseaux d'influence à l'échelle régionale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88398

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6924

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8309